

Abidjan, le

19 MAI 2023

Le Ministre

à

**Mesdames et Messieurs
les Directeurs Régionaux
de l'Éducation Nationale
et de l'Alphabétisation**

Objet : Mouvement des Personnels de
Direction et du Corps d'Inspection

Dans le cadre des préparatifs des mouvements des Personnels de Direction et du Corps d'Inspection, au titre de l'année scolaire 2022-2023, j'informe les Personnels de Direction et du Corps d'Inspection sollicitant une mutation ou une nomination que le dépôt des demandes se fera **du lundi 22 mai 2023 au vendredi 26 juin 2023 inclus**.

Les fonctions concernées sont :

- Directeur Régional de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation (DRENA) ;
- Secrétaire Général (SG) ;
- Chef d'Établissement (CE) ;
- Adjoint au Chef d'Établissement (ACE) ;
- Directeur de CAFOP (DC) ;
- Adjoint au Directeur de CAFOP (ADC) ;
- Inspecteur de l'Enseignement Précoce et Primaire, Chef de Circonscription (IEPP).

Toutes les demandes doivent être revêtues de l'avis du supérieur hiérarchique direct et transmises à la Direction des Ressources Humaines par chaque Direction Régionale de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation.

En ce qui concerne les nominations des Adjoints au Chef d'Établissement (ACE) dans les fonctions de Chef d'Établissement (CE), et des Adjoints au Directeur de CAFOP (ADC) dans les fonctions de Directeur de CAFOP, **la demande motivée doit être obligatoirement accompagnée d'un rapport confidentiel du supérieur hiérarchique direct sous plis fermé**.

Les demandes formulées doivent porter toutes les informations utiles du postulant
(Nom et Prénoms, Matricule, Emploi, Etablissement ou Service d'origine).

Je vous saurai gré des dispositions utiles que vous voudrez bien prendre aux fins
d'en informer les intéressés.

**P/Le Ministre et par délégation
Le Directeur de Cabinet**



Raoul KOUADIO
Préfet Hors-Grade